

BÉNIN

Capitale: Porto-Novo
Population: 13 754 688
PIB par habitant (PPA): \$3,300
Indice de Développement Humain: Faible (0.525)
La liberté dans le Monde: Partiellement Libre (59/100)

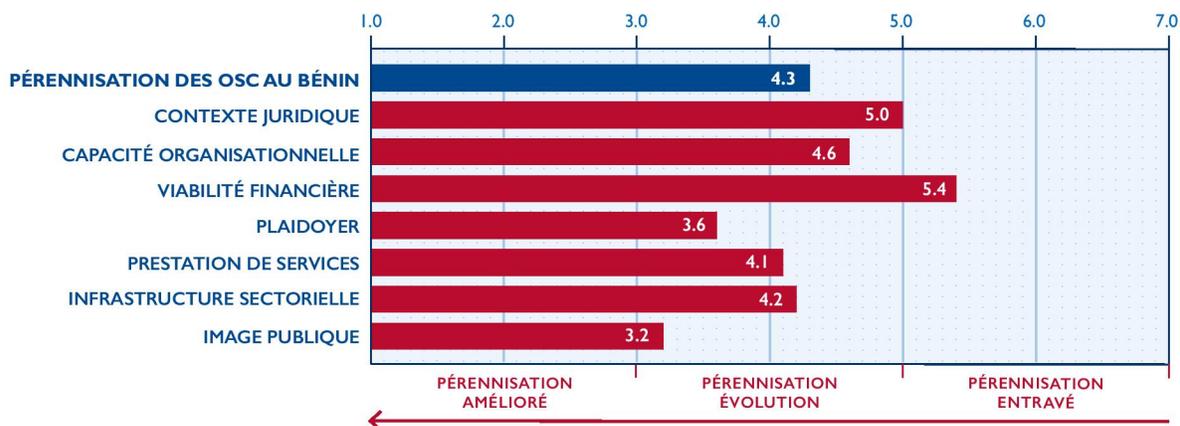


GRUPE D'ACTION
POUR LE PROGRÈS
ET LA PAIX

INDICE DE PÉRENNISATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU BÉNIN EN 2021



PÉRENNISATION DES OSC: 4.3



La vie politique du Bénin en 2021 a gravité autour de l'élection présidentielle du 11 avril. Le climat préélectoral était tendu. Plusieurs grands leaders de l'opposition, dont un candidat à la présidence, ont été arrêtés et inculpés par la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) pour association de malfaiteurs et terrorisme, incitation à la violence et à la rébellion, et financement du terrorisme. Leurs avocats ont dénoncé des violations des droits de leurs clients pendant leur détention, notamment leur incapacité à communiquer confidentiellement avec leur avocat et à recevoir des visites régulières de leur famille. Un autre candidat à la présidence qui a échoué a été la cible d'une tentative d'assassinat dans la commune de Calavi le 5 février. Après l'annonce par le président sortant Patrice Talon de sa candidature à un second mandat, alors qu'il avait promis de ne servir qu'un seul mandat, de violents affrontements ont éclaté dans des communes du centre et du nord du pays. Des groupes de jeunes ont vandalisé le poste de péage de Savè et bloqué l'axe routier Savè-Tchaorou. Selon Amnesty International, au moins cinq personnes ont été tuées par les forces de sécurité qui ont tiré à balles réelles pour réprimer les émeutes. Les principaux partis d'opposition ayant appelé au boycott de l'élection, le président Talon, qui n'avait pratiquement aucune opposition, a été réélu avec 86 % des voix. Le 10 juillet 2021, en présence de plusieurs OSC africaines, le président Talon a promis de quitter ses fonctions à la fin de son second mandat, en 2026.

Les tensions ont persisté pendant cours de la période postélectorale, et les libertés civiques ont encore reculé. Plusieurs personnalités de l'opposition ont fui le pays pour éviter des poursuites judiciaires en cours. Cent cinquante militants d'OSC et membres de l'opposition ont été arrêtés en 2021, selon une liste publiée par une organisation locale de défense des droits humains. Dans sa résolution du 4 mai sur la situation des droits de l'homme au Bénin, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a condamné la répression des manifestations par l'armée et a demandé aux autorités béninoises de procéder à une enquête indépendante et impartiale sur les abus commis par les forces de sécurité pendant l'élection. Les attentats terroristes perpétrés par des militants islamistes dans les régions du nord du pays en novembre et décembre ont également exacerbé les tensions au sein de la population.

Le nombre de cas de COVID-19 a augmenté au Bénin en 2021, notamment après l'arrivée du variant Omicron, qui s'est avéré plus contagieux et létal que les formes précédentes du virus. Le

pays a reçu ses premières doses de vaccin contre le COVID-19 en mars, et par la suite, le public a dû présenter une preuve de vaccination pour pouvoir prendre part à des réunions et autres rassemblements. Le 1er septembre, le gouvernement a réinstauré des mesures contre la propagation du virus, notamment la distanciation sociale obligatoire et l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante personnes. Ces restrictions sont restées en place jusqu'à la fin de l'année, mais n'ont pas été appliquées en dehors de la capitale.

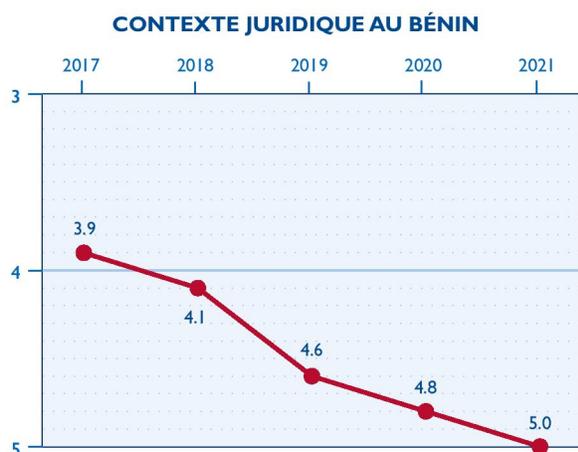
En juillet 2021, le gouvernement a créé l'Institut national de la femme pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes. L'organisation est financièrement indépendante, mais a reçu une contribution initiale de 100 millions XOF (environ 180 000 USD). Ses activités consisteront notamment à améliorer le statut juridique des femmes et à animer un cadre de discussion pour les OSC œuvrant pour la protection et l'autonomisation des femmes.

L'économie du Bénin a connu un fort rebond en 2021, avec une croissance estimée à 6,6 %, selon la Banque mondiale. Le taux de chômage était faible, à 2,4 %. Près de 85 % de la population active travaille dans l'économie informelle.

La pérennisation globale des OSC n'a pas changé en 2021. Le contexte juridique s'est modérément détérioré en 2021, le gouvernement ayant restreint la liberté d'expression. Le plaidoyer s'est modérément amélioré, car plusieurs programmes de renforcement des capacités ont aidé les OSC à développer leurs compétences et à influencer les décisions du gouvernement. Les autres dimensions de la pérennisation n'ont pas changé.

Au Bénin, le secteur de la société civile comprend des organisations formelles et informelles. Il n'existe pas de base de données sur les OSC. Les informations les plus récentes sur le nombre d'OSC datent de 2015, lorsque le ministère chargé des Relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'étranger a fait état d'environ 6 000 organisations enregistrées, Il semble que le secteur se soit développé depuis lors.

CONTEXTE JURIDIQUE: 5.0



Le contexte juridique s'est modérément détérioré en 2021, le gouvernement ayant restreint la liberté d'expression.

La constitution du Bénin de 1990 garantit les libertés d'expression et de réunion. La plupart des OSC sont enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur selon une loi de 1901 sur les associations. Les organisations nationales et étrangères sont enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur en tant qu'organisations non gouvernementales (ONG) conformément au décret n° 2001-234 du 12 juillet 2001. Dans la pratique, il n'y a pas de différences notables

entre les ONG et les associations enregistrées au titre de la loi de 1901, sauf que les ONG peuvent demander le statut d'utilité publique, lequel est accordé par le Conseil des ministres et donne droit à des allègements fiscaux et à des exonérations de droits sur les articles importés. Les organisations au niveau local s'enregistrent auprès de la préfecture dans laquelle elles sont situées. Sauf dans de rares cas, les OSC doivent attendre au moins trois mois avant de recevoir les récépissés d'enregistrement. Les OSC finalisent leur enregistrement en publiant une annonce dans le journal officiel. Aucune organisation ne s'est vue refuser l'enregistrement en 2021.

Peu d'autres réglementations régissent l'existence des OSC. Aucune loi n'autorise le gouvernement à dissoudre une association. Toutefois, en vertu du décret n° 2001-234, le gouvernement peut suspendre ou retirer la reconnaissance officielle des ONG qui contreviennent au décret ou aux dispositions du code des douanes relatives aux articles exonérés.

L'enregistrement en ligne des OSC n'était pas disponible en 2021. Le ministère de la Justice et de la Législation a toutefois ouvert un portail Internet sécurisé et dédié qui permet aux OSC d'accéder à des informations utiles, telles que les possibilités de financement et les moyens d'améliorer les cadres institutionnels. La plateforme propose également des services tels que l'aide à la publication d'annonces d'enregistrement et la délivrance de certificats confirmant l'existence physique et fonctionnelle des OSC ou leur participation à des formations. Les OSC doivent être enregistrées pour accéder à la plateforme. En 2021, la grande majorité des OSC ne connaissaient toujours pas la plateforme et les avantages qu'elle offre.

Des progrès significatifs ont été réalisés sur un projet de loi sur les associations en 2021. Les 9 et 10 juin, des représentants des OSC et du gouvernement ont participé à un atelier à Cotonou pour discuter de ce projet de loi, après la tenue d'ateliers similaires dans les onze autres départements du Bénin. Le préfet du département du Littoral a inauguré l'atelier, organisé par le Centre de promotion de la société civile (CPSC), une entité gouvernementale. Les conclusions de la réunion n'ont pas été rendues publiques.

La liberté d'expression s'est détériorée en 2021. Plusieurs personnes ont été arrêtées en vertu du Code du numérique de 2017, qui permet de poursuivre et d'imposer des peines d'emprisonnement en cas de contenu en ligne jugé faux ou visant à harceler des personnes. Au

cours de la période préélectorale, un internaute activiste a été arrêté pour avoir fait un commentaire sur une manchette de journal circulant sur les réseaux sociaux, suggérant que le président Talon louait le véhicule utilisé dans sa campagne de redevabilité pour 6 millions XOF (environ 10 800 USD) par jour. Selon Amnesty International, le blogueur a été déclaré coupable de « harcèlement par le biais d'une communication électronique », condamné à douze mois de prison et à une amende de 200 000 XOF (environ 360 USD). En mai, la Cour suprême a maintenu un arrêt de 2020 de la cour d'appel de Cotonou condamnant le journaliste de Web TV béninoise, Ignace Sossou, à dix-huit mois de prison (peine réduite à six mois par la suite) pour avoir relayé sur son compte Twitter personnel une citation du procureur de la République contre les « fake news ». En décembre, deux journalistes du quotidien *Le Soleil Info* ont été condamnés chacun à six mois de prison avec sursis et à une amende de plus de 500 000 XOF (environ 900 USD) à la suite d'une plainte pour diffamation déposée par un inspecteur des douanes.

Le Code général des impôts révisé, adopté en 2021, a établi de nouvelles règles pour les OSC. Le nouveau code prévoit des exonérations pour les OSC de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée pour les services fournis gratuitement et pour le matériel et les équipements achetés pour leur fonctionnement et nécessaires à leur travail. Les OSC doivent déposer des rapports d'activité narratifs et financiers auprès des autorités fiscales locales avant le 30 avril de chaque année. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions fiscales et pénales.

Les OSC peuvent recevoir un soutien financier étranger à condition de respecter la loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les OSC n'ont pas le droit de soumissionner pour des marchés publics, mais le gouvernement attribue parfois des contrats à des OSC pour des services d'éducation et de formation.

Les OSC peuvent demander les conseils d'avocats pour défendre leurs intérêts, mais elles le font rarement en raison de leurs ressources financières limitées. Plusieurs avocats offrent des conseils gratuitement aux OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 4.6

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé en 2021.

La plupart des OSC au Bénin, surtout celles qui travaillent dans le domaine de la santé, de l'éducation et des droits de l'homme, nouent des relations étroites avec leurs communautés. L'interdiction par le gouvernement des grands rassemblements publics et la distanciation sociale obligatoire ont continué à avoir pour effet de ralentir ou de bloquer le développement des relations des OSC avec leurs groupes d'intérêt en 2021, d'autant plus que de nombreuses interventions exigeaient des interactions en personne. Quelques OSC ont fait face à ces restrictions en adoptant une double approche innovante pour la mise en œuvre des projets, en réalisant certains aspects, comme les réunions, en ligne. Par exemple, l'Association béninoise pour la promotion de la famille (ABPF) a



eu recours aux émissions de radio et aux réseaux sociaux pour atteindre ses publics cibles. D'autres organisations ont adapté leurs activités aux restrictions dues à la pandémie. Par exemple, Dedji, une organisation de personnes en situation de handicap, a reçu des équipements, y compris une moto tout terrain, un ordinateur portable, un mégaphone et une imprimante, de la part de Femmes de droits et développement en Afrique (WiLDAF)-Bénin, afin de pouvoir continuer à participer à un projet d'aide à l'emploi pour les personnes handicapées et les anciens prisonniers. L'Association béninoise pour le marketing social et la communication pour la santé (ABMS) a déclaré dans son rapport annuel 2021 avoir pu mettre en œuvre sept projets malgré la crise sanitaire. Mais les OSC travaillant dans les zones rurales ont dû annuler ou reporter de nombreuses activités. Après le début de la campagne de vaccination, les OSC ont pu reprendre progressivement les réunions et activités en personne, à condition que les participants présentent une preuve de vaccination.

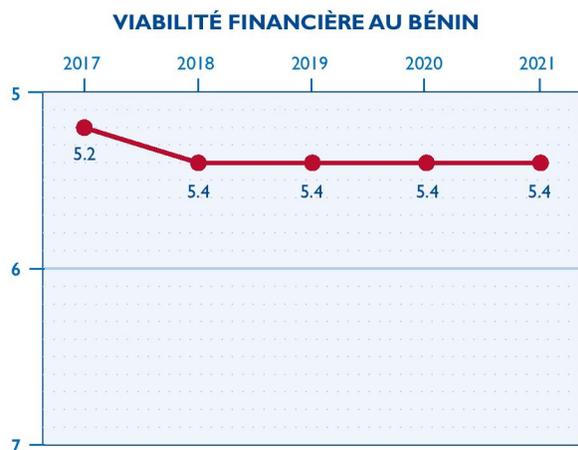
La plupart des OSC ne réalisent pas de planification stratégique ou ne la considèrent pas comme une priorité. Seules les OSC plus établies, comme Femmes, droits et développement en Afrique (WiLDAF)-Bénin, le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP)-Bénin, le Groupe d'action pour le progrès et la paix (GAPP)-Afrique, et l'ABMS, déploient des efforts pour rédiger des documents stratégiques avec des missions, des objectifs, des indicateurs de performance et des budgets clairement définis. Par exemple, l'ABPF s'est réunie en septembre 2021 pour élaborer sa stratégie de plaidoyer pour la période 2021-2025. Les organisations qui ont des plans stratégiques s'y tiennent normalement, car ces plans sont souvent exigés par les donateurs, et les organisations doivent présenter aux donateurs des rapports d'activité de fin d'année conformes à leurs plans. Le personnel des organisations plus petites et moins expérimentées ne dispose généralement pas des compétences suffisantes pour rédiger des documents stratégiques.

La plupart des organisations ont un conseil d'administration qui fait office d'organe directeur. Certaines OSC ont des conseils d'administration, mais ils ne sont généralement pas très actifs. Seules les grandes organisations ayant des années d'expérience, telles que les confédérations de syndicats, l'ABMS, Social Watch et WiLDAF-Bénin, sont capables de créer une dynamique suffisante au sein de leurs conseils d'administration pour les motiver à contribuer au travail de leurs organisations.

La plupart des organisations ont constamment du mal à trouver des ressources humaines qualifiées. Les effectifs se composent généralement de prestataires de services et de personnel de soutien, qui sont embauchés pour la durée de projets spécifiques. En 2021, les problèmes de personnel se sont aggravés, car la plupart des organisations ont eu moins de fonds et moins d'activités à mener. De nombreuses organisations se trouvent dans l'impossibilité d'embaucher du personnel permanent. Les petites OSC ont rarement le financement nécessaire pour recruter du personnel compétent à temps plein et comptent plutôt sur des stagiaires et des bénévoles. Le 2022 World Giving Index a indiqué que 24 % des personnes interrogées au Bénin ont déclaré avoir fait du bénévolat en 2021, contre 13 % l'année précédente.

De nombreuses OSC ont toujours du mal à équiper leurs bureaux en ordinateurs, imprimantes, routeurs et autres équipements. Cependant, la plupart des organisations ont des pages Facebook, et certaines OSC ont des sites web et sont actives sur d'autres réseaux sociaux, comme Twitter. Certaines OSC sont conscientes de la nécessité de la cybersécurité, et les grandes organisations engagent parfois du personnel qualifié pour assurer la gestion de leurs données.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 5.4



La viabilité financière des OSC était globalement stable en 2021.

Le secteur dépend très majoritairement de financements étrangers. En 2021, les principaux partenaires étrangers étaient les gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis, de la Suisse et des Pays-Bas, ainsi que l'Union européenne (UE). Les bailleurs de fonds ont continué à axer leurs financements sur la crise sanitaire au cours de l'année. Parmi les nouveaux programmes de financement, l'Ambassade de France a lancé un nouveau cycle de financement dans le cadre du programme Projets innovants de la société civile

et coalitions d'acteurs en 2021. Dix-sept projets sur 210 propositions ont été sélectionnés pour recevoir un total de 201 millions de XOF (environ 785 000 USD). Les OSC qui ont soumis des propositions retenues sont le Réseau paix et sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO (REPSFECO)-Bénin, le Groupe de recherche et d'appui aux organisations paysannes (GRAOP), le Centre de réflexion et d'action pour le développement intégré et la solidarité (CeRADIS) et l'Association des jeunes pour le développement des arts et cultures (ADJAC). Les projets devaient être exécutés sur une période de six mois.

Les subventions de l'État, qui sont toujours très rares, ont été quasi inexistantes en 2021. Selon les informations fournies par les différents ministères, aucun fonds COVID-19 n'a été attribué aux OSC pendant l'année. Les entreprises et fondations locales qui soutenaient normalement les OSC locales, telles que MTN et MOOV Africa, ont également réduit leurs financements aux OSC. Pour répondre à la pandémie, le gouvernement a lancé un effort de collecte de fonds qui a fait concurrence aux OSC, et de nombreuses fondations d'entreprises qui finançaient habituellement des OSC ont réorienté leurs fonds pour soutenir la lutte du gouvernement contre la pandémie.

Les OSC n'ont pas encore élaboré des stratégies de viabilité financière. De nombreuses OSC, en particulier les nouvelles organisations et celles qui opèrent dans les zones rurales et enclavées et dont la portée géographique est limitée, ont eu du mal à couvrir leurs dépenses de fonctionnement en 2021. Bien que le cadre juridique et politique offre un contexte favorable à la mobilisation des ressources locales, presque aucune OSC ne reçoit de soutien financier de sources locales. La mentalité de mécénat envers les OSC n'est pas développée ou encouragée, et les membres des OSC ne contribuent pas. En revanche, plusieurs OSC actives dans l'agriculture et l'élevage vendent des produits pour générer des revenus. Par exemple, l'association des femmes productrices de sel de Djèbadji à Ouidah vend son sel sur le marché béninois.

La plupart des organisations ne disposent toujours pas de systèmes de gestion de leurs ressources financières, quoique les bailleurs de fonds exigent de plus en plus souvent des rapports d'activité et des comptes certifiés avant de financer de nouveaux projets. La plupart des organisations financées par des donateurs engagent des responsables financiers pour préparer les rapports financiers. Les OSC ne publient généralement pas leurs rapports financiers.

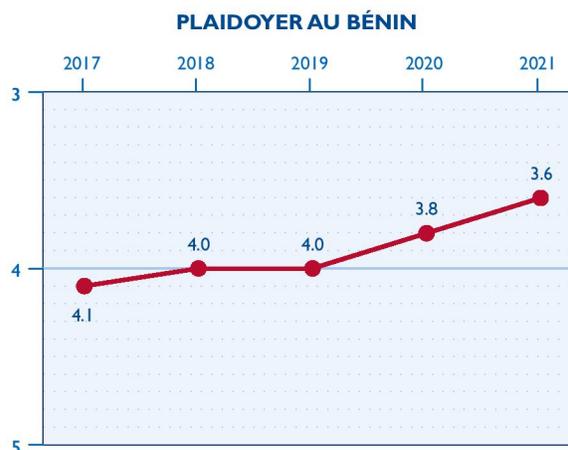
PLAIDOYER: 3.6

Le plaidoyer s'est modérément amélioré en 2021, car plusieurs programmes de renforcement des capacités ont aidé les OSC à développer leurs compétences et à influencer les décisions du gouvernement. Par exemple, en mai, la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles du Bénin (PNOPPA-Bénin) a organisé une formation en matière de plaidoyer pour ses membres avec le soutien de l'Agence suisse pour le développement et la coopération et de SOS Faim Luxembourg. L'organisation néerlandaise Rutgers a organisé une formation pour une cinquantaine de jeunes de juillet à septembre 2021 axée sur le plaidoyer pour le droit à la santé sexuelle et reproductive.

La Coalition des organisations de la société civile pour les élections et la paix (COSCEP), avec l'appui de l'International Republican Institute et un financement de l'USAID, a organisé un atelier à Cotonou en juillet 2021 à l'intention des fédérations et réseaux d'organisations œuvrant pour la protection des droits civils et politiques des personnes en situation de handicap. L'atelier a conduit les participants à adopter une stratégie de plaidoyer.

Il n'existe aucun cadre formel de collaboration entre les OSC et les pouvoirs publics aux niveaux central et local. Le gouvernement cherche généralement à réduire la participation des OSC à l'élaboration des politiques et ne demande ni n'écoute leur avis sur les sujets importants de politique publique. Les pouvoirs publics dialoguent généralement avec les OSC dans le cadre de programmes financés par les donateurs. Par exemple, en novembre, lors d'une réunion organisée par le Programme national de contrôle du paludisme en collaboration avec Speak Up Africa, des OSC et des organisations communautaires de base ont rencontré des représentants des ministères des Affaires sociales, de l'Environnement, de l'Économie et des Finances, et de la Santé, ainsi que des organisations internationales, dont l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le groupe a élaboré le premier plan national de plaidoyer pour la lutte contre le paludisme au Bénin au cours de la période 2022-2024.

Plusieurs campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ciblant les questions relatives aux femmes ont eu lieu en 2021. En décembre, un succès majeur a été l'adoption par le parlement béninois de la loi n° 2021-12 sur la santé sexuelle et reproductive et l'interruption volontaire de grossesse, suite à la campagne de plaidoyer en ligne d'ABPF pour l'accès à l'avortement sans risque. La nouvelle loi légalise l'avortement jusqu'à douze semaines de grossesse si celle-ci est susceptible d'occasionner ou d'aggraver une détresse matérielle, éducationnelle, professionnelle ou morale. En juin, des jeunes femmes militantes de diverses OSC ont envoyé un argumentaire en faveur de l'égalité des sexes au ministre des Affaires sociales et de la Micro finance. Selon le journal *Matin Libre*, la ministre a rassuré les femmes en leur disant que le gouvernement mettait en place des mécanismes pour réduire les inégalités entre les sexes et qu'elle s'engageait à soutenir cette initiative. Le WILDAF-Bénin a collaboré avec la Fondation Konrad Adenauer pour mener une



action de plaidoyer en novembre pour réclamer l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources économiques en milieu rural.

Dans une autre action de plaidoyer en 2021, une délégation du Consortium des OSC de suivi du budget national a présenté ses recommandations à la commission budgétaire de l'Assemblée nationale en novembre 2021. Le groupe s'est notamment prononcé en faveur de l'achat de gaz naturel produit localement et de réductions d'impôts. Ces recommandations n'ont pas été intégrées dans le budget final.

Suite aux critiques des OSC à l'égard d'un projet de loi sur les associations, présenté par le ministère de la Justice en 2020, notamment parce qu'il réduirait la capacité financière des OSC en créant des procédures lourdes pour accéder aux fonds des donateurs, un nouveau projet de loi a été présenté en 2021. Des ateliers sur le projet de loi se sont tenus dans onze départements du Bénin, et ont abouti à une réunion en juin à Cotonou, organisée par le CPSC.

PRESTATION DE SERVICES: 4.1



La prestation de services des OSC n'a pas changé en 2021.

Malgré la crise sanitaire persistante, les OSC ont recommencé à fournir un large éventail de services à leurs communautés cibles en 2021. Les domaines d'intervention des OSC comprennent la santé (y compris la santé sexuelle et reproductive), les droits de l'homme, l'éducation, les droits et l'autonomisation des femmes, les droits et la protection des enfants, la protection de l'environnement, l'énergie, l'eau et l'assainissement. En 2021, bien que le gouvernement n'ait pas confié aux OSC la

responsabilité d'activités post-COVID-19, un certain nombre d'organisations ont soutenu la réponse du gouvernement à la pandémie par des campagnes de sensibilisation et des dons de matériel, en utilisant parfois leurs propres ressources. Par exemple, l'Association internationale de solidarité pour le développement (AISD) a accompagné les efforts du gouvernement en organisant des séances de sensibilisation et en faisant don de dispositifs de lavage des mains. L'ABPF a sensibilisé au COVID-19 au moyen de vidéos postées sur sa page Facebook. La Coalition des OSC du Bénin pour la couverture universelle en santé (COBCUS) a mobilisé une trentaine d'OSC dans l'ensemble du pays pour encourager les ménages à installer des stations de lavage des mains à l'entrée du domicile, avec le soutien de l'Organisation d'Afrique francophone pour le renforcement des systèmes de santé et de la vaccination (OAFRESS).

Les OSC déterminent généralement les besoins de la communauté sur la base d'enquêtes, d'études et des résultats des projets antérieurs. Bien que les OSC cherchent à répondre à ces besoins, elles adaptent parfois leurs services pour se conformer aux priorités des donateurs. Par exemple, en 2021, l'organisation Bénin énergie a proposé une formation de six mois aux jeunes travaillant dans le secteur de l'énergie dans les communes d'Akpro-Missérété et de Bohicon afin de promouvoir les énergies renouvelables et de stimuler le développement socio-économique du

Bénin. Le projet a reçu 23 millions XOF (environ 90 000 USD) d'un programme de l'UE visant à moderniser le secteur énergétique du Bénin.

Bien qu'elles ciblent des publics spécifiques, les OSC fournissent généralement leurs services sans discrimination.

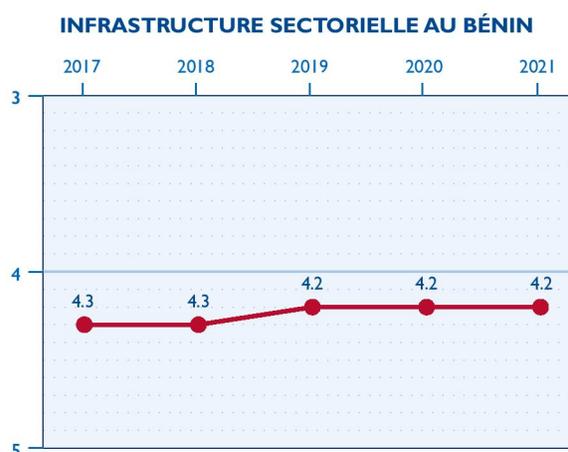
Quelques organisations vendent des produits agricoles, mais pour le reste, les OSC tirent peu de revenus de la commercialisation de leurs produits et services.

Contrairement à 2020, le gouvernement a peu reconnu les contributions des OSC en 2021.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 4.2

L'infrastructure soutenant le secteur des OSC était stable en 2021.

Le principal centre de ressources au service des OSC est la Maison de la société civile (MdSC), qui a des bureaux à Bohicon et à Parakou. La MdSC propose des services spécialisés et tire ses revenus des cotisations des membres, des services de conseil et de la location de sa salle de conférence. Les OSC ont un accès gratuit à la bibliothèque du MdSC ainsi qu'aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques de la Fondation Zinsou et du ministère de la Justice. Les OSC bénéficient également du soutien du CPSC, dont la mission est de favoriser la participation des OSC au développement national. Le CPSC encourage la coopération entre les OSC, fait connaître leurs activités et fournit des informations sur divers sujets. Le portail des OSC créé en 2021 par le ministère de la Justice et de la Législation promet de renforcer l'accès des OSC aux informations et à d'autres ressources, mais il était trop tôt pour évaluer sa contribution en 2021.



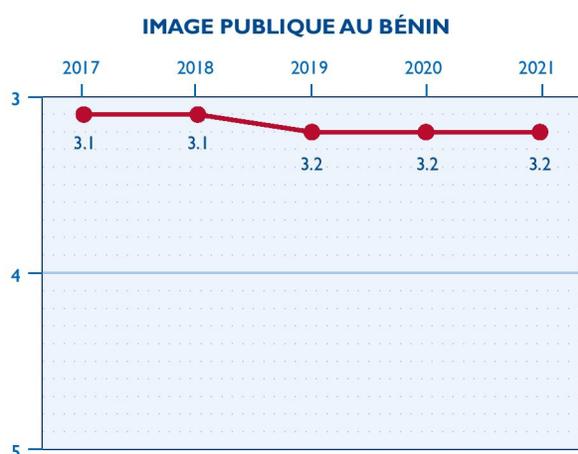
Le Programme de l'UE pour le renforcement et la participation de la société civile au Bénin (RePaSoc), qui avait été l'un des rares financements autorisant les OSC compétentes à soustraiter des projets à des organisations locales plus petites, a pris fin en septembre 2021 après quatre ans.

Les réseaux et coalitions d'OSC sont courants au Bénin. Ils comprennent à la fois des groupements permanents et ponctuels qui sont souvent formés à l'instigation des partenaires financiers, qui préfèrent souvent financer des réseaux plutôt que des OSC individuelles.

Les OSC ont eu un accès limité à des possibilités de formation en 2021. Certaines organisations ont reçu un soutien pour le renforcement des capacités dans le cadre du programme Label de qualité du MdSC, lancé en 2018 pour renforcer les capacités d'organisations individuelles, qui servent ensuite de modèles à d'autres OSC. La quatrième édition du Label qualité des OSC a débuté le 14 juin 2021, les organisations sélectionnées recevant une assistance technique et financière ainsi qu'une formation sur la gestion des OSC.

Les OSC sont souvent invitées à collaborer avec le gouvernement par l'intermédiaire de partenaires techniques et financiers. Par exemple, en 2021, le Programme national de lutte contre le paludisme, qui est soutenu par l'Initiative présidentielle des États-Unis contre le paludisme (U.S. President's Malaria Initiative), a invité les OSC à travailler avec le gouvernement à l'élaboration d'un plan national de plaidoyer pour la lutte contre le paludisme au Bénin. Les OSC et les entités du secteur privé collaborent rarement.

IMAGE PUBLIQUE: 3.2



L'image publique des OSC n'a pas changé en 2021.

Les relations entre les médias et les OSC sont restées peu développées. Les OSC ont toujours des difficultés à communiquer via les stations de télévision et de radio locales. Les organisations qui dénoncent les violations des droits fondamentaux sont confondues avec l'opposition politique, et de nombreux médias béninois ont des contrats de communication avec le gouvernement qui les empêchent de donner la parole à toute source qui prend des positions différentes de celles du gouvernement.

Les restrictions aux libertés civiles ont également amené les médias béninois à s'autocensurer et à éviter les sujets controversés.

En 2021, le public a perçu les OSC comme travaillant dur aux côtés du gouvernement et des communautés de base pour combattre le COVID-19. Le gouvernement n'estime pas que les OSC constituent une menace politique et a tendance à ignorer un grand nombre de leurs activités.

En raison de la pandémie et de leur manque de moyens financiers en 2021, les OSC ont été plus actives sur les réseaux sociaux, où elles ont tendance à avoir de nombreux abonnés. Certaines organisations ne mettent pas régulièrement à jour leur contenu en ligne, généralement parce qu'elles manquent de personnel qualifié pour le faire. Les OSC organisent de plus en plus de conférences et de débats en ligne en tant que partie intégrante de leurs stratégies de communication. Par exemple, la page Facebook de l'ABPF a répertorié un assortiment de conférences en ligne qui auront lieu en décembre sur des sujets tels que la nouvelle loi sur la santé sexuelle et reproductive. La création du portail national des OSC a permis aux OSC de renforcer leur image de marque en 2021 en relayant des informations sur leurs activités et en offrant une meilleure visibilité.

Il n'existe pas d'initiatives visant à établir et à contrôler en interne des normes pour le secteur des OSC au Bénin, hormis le programme de certification label qualité. Très peu d'organisations publient leurs rapports d'activité.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.